



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 16 décembre 2011.

RESULTATS CAP DIRECTEURS

(SOUS-RESERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)

Ont siégé : Philippe NONNENMACHER (01 48 73 20 34) ; Marie-Thérèse CORNE (05 61 89 48 10)

DECLARATION LIMINAIRE DES DELEGUE-E-S SNPES-PJJ/FSU A LA CAP DES DIRECTEURS DU 16 décembre 2011.

Les fins d'années sont souvent l'occasion de faire des bilans. Nous profiterons de cette CAP pour nous attarder sur celui de la PJJ pour 2011.

❖ En ce qui concerne les mineurs et leurs familles, que constate t'on ?

- La poursuite de la déconstruction de l'ordonnance du 02/02/45 par l'augmentation des décisions du Parquet qui renforce la sur pénalisation des mineurs par un traitement sans distinction du moindre petit délit.
- La poursuite d'une réactivité législative jouant sur l'émotionnel plus que la raison, aux faits divers, en instrumentalisant la jeunesse aux yeux de l'opinion publique.
- Que l'adoption de la loi sur la mise en place d'un tribunal correctionnel pour mineurs aura pour conséquence directe un nouvel alourdissement des peines.
- L'augmentation du nombre de mineurs incarcérés en lien d'une part avec la sévérité de la justice des mineurs (révocation régulière de contrôles judiciaires et de SME car depuis trop longtemps la barre des réponses a été placée beaucoup trop haut), d'autre part du fait de la raréfaction des places en hébergement traditionnel. Et ces choix c'est la direction de la PJJ qui les a faits et les a mis en œuvre.

❖ En ce qui concerne les services ?

Que la charge de travail n'a cessé de s'alourdir ; les UEHC n'ont jamais accueilli autant de mineurs sur le registre d'un lit = une place, sans se soucier plus avant de la problématique des mineurs ou de l'état de souffrance des équipes. Le manque de réflexion a priori et le souci unique de rentabilité n'ont fait que renforcer les difficultés de mise en place des nouvelles mesures, MJIE et MAJ, dans les services de milieu ouvert. Déjà certains magistrats utilisent les MJIE comme des « RRSE renforcés ».

Le morcellement du temps de travail des psychologues sur plusieurs unités ne permet plus un travail pluridisciplinaire de fond.

Les postes de secrétariat sont également soumis à des compléments de service sur des lieux séparés.

Chorus a cette année encore été plus une contrainte qu'un réel outil à disposition des directeurs. La manière dont s'est terminée la gestion dans de nombreuses régions traduit l'opacité et l'inefficience de ce dispositif.

Et quelle joie d'apprendre qu'en 2012 il nous faudra rendre des postes, voir les budgets réduits et restituer des véhicules. Vous avez à ce sujet les remerciements des directeurs à la tête de plusieurs unités qui passent déjà beaucoup de temps à circuler dans leurs véhicules personnels.

❖ En ce qui concerne la réforme statutaire ?

L'élargissement du domaine de compétence et de responsabilité des directeurs devait servir de support à une revalorisation statutaire que votre prédécesseur voulait « ambitieuse ». Hormis un accroissement du nombre des directeurs fonctionnels, aucune avancée statutaire n'a eu lieu ni ne semble se profiler. Que penser du rapport de confiance d'agents vis-à-vis de leur administration lorsque de tels engagements ne sont pas tenus bien que les tâches s'alourdissent et que les contraintes et les responsabilités augmentent régulièrement ? La charge de travail liée à la gestion des ressources humaines, les astreintes de semaine en milieu ouvert n'étaient pas prévues initialement, mais les traitements n'évoluent pas au même rythme.

Dans ce contexte, chacun comprend que les intérêts des agents doivent encore et toujours être défendus, et que les valeurs que le SNPES/PJJFSU porte dans l'accompagnement des mineurs et de leurs familles doivent trouver des remparts face à ce qui les menace. Nous remercions donc celles et ceux qui, à l'occasion des élections professionnelles, ont apporté leurs voix à nos délégués.

POSTES DIRECTEURS - MOBILITE CLASSIQUE

Nouvelle Affectation					Ancienne Affectation		
DIRPJJ OU AUTRE DIRECTION	Dép	Structure	Nom Prénom	Bar	Dép.	Structure	Observations
GRAND NORD	27	EPE EVREUX S/R					Réserve non levée
GRAND NORD	62	STEMO BETHUNE	BASUYAUX Pierre	38.5	62	STEMO St OMER	Redéploiement = tiroir fermé
GRAND NORD	76	STEMO ROUEN	JACQUOT Patrick	36.75	76	STEMOI DIEPPE	
GRAND NORD	76	STEMOI DIEPPE	FROBERT Ariane	2	971	EPEI GADELOUPE	
ILE DE France-OM	75	EPE SALOMON DE CAUS	FRETEL Nicolas	41.75	91	EPE EPINAY s/ Orge	
ILE DE France-OM	91	EPE EPINAY s/ Orge	ANGWE NZE Julien	28	93	STEMO PIERREFITTE	PV
SUD	31	STEMO TOULOUSE	CORNEE Maritée	53.75	31	STEMO St GAUDENS	
SUD	31	STEMO St GAUDENS	CABRERA Michel	35.5	34	STEMO BEZIERS	
SUD	34	STEMO BEZIERS	PIOCH Claudine	33.75	30	STEMO NĪMES	
SUD	30	STEMO NĪMES	JUVERNAT Sandrine	37.75	30	STEMO ALES	Poste fermé
SUD	31	EPE TOULOUSE	CO Muriel	16.25	31	DIR SUD Audit	Poste spécifique
GRAND OUEST		STEMO NANTES Ouest	FOURNIER Xavier	7.5	53	STEMOI LAVAL	PV

POSTES DIRECTEURS – MOBILITE SPECIFIQUE

Direction	Dép.	Sous dir.	Bureau/cat./corps	emploi	Nom prénom	Ancienne affect	observation
AC	75	SDK	K1 législation et affaires juridiques Section pôle action publique (directeur)	rédacteur	PV		
AC	75	SDK	K2 méthodes & action éducative Section investigation & assistance éducative (cat A&B : dir/éduc/CSE))	rédacteur	TOTARO Katia	STEMO NANTES Ouest	30.75 points
AC	75	SDK	K3 partenaire institutionnel & territoires Section articulation acteurs justice mineurs (cat A : dir/CSE)	Rédacteur Chargé de projet	GUIVARCH Maud	AC/K3	12.5 points poste spécifique
AC	75	SDK	K3 partenaire institutionnel & territoires Section articulation acteurs justice mineurs (cat A : dir/éduc/CSE)	rédacteur	BOURGEOIS Sophie	EPE CLERMONT FERRAND	3.75 points PV
AC	75	SDK	K3 partenaire institutionnel & territoires Section articulation acteurs justice mineurs (dir)	rédacteur	PARAYRE Laurent		10 points STEMO PANTIN Tiroir fermé
AC	75	SDK	K3 partenaire institutionnel & territoires Section articulation acteurs justice mineurs (dir)	Chef de section	PIQUET LALUMIERE Cécile		13.75 points poste spécifique
AC	75	SDK	Audit central national (dir)	Chargé de mission (anesm)	PISIOU Joel		9 points Réintégration de détachement

				& rédacteur (sacn)			
AC	75	SDK	Audit central national (dir)	Auditeur central	KERVELLA Ronan		24.75 points AC/K3 P. Spécifique
AC	75	SDK	Cat A (dir/attaché)	Chargé de projet famille d'accueil	PV		
ENPJJ	59	Direction des formations	Direction contenu des enseignements (cat A&B : dir/CSE/PT/psy/CTSS/éduc/inf/ASS)	formateur	autre corps retenu		Educ
ENPJJ	59	Direction des formations	Direction contenu des enseignements (cat A&B : dir/CSE/PT/psy/CTSS/éduc/inf/ASS)	formateur	autre corps retenu		CTSS
ENPJJ	59	Direction des formations	Direction contenu des enseignements (cat A&B : dir/CSE/PT/psy/CTSS/éduc/inf/ASS)	formateur	PV		
ENPJJ	59	Direction des formations	Direction contenu des enseignements (cat A&B : dir/CSE/PT/psy/CTSS/éduc/inf/ASS)	formateur	PV		
ENPJJ	69	PTF CentreEst Lyon	Direction contenu des enseignements (cat A&B : dir/CSE/PT/psy/CTSS/éduc/inf/ASS)	Formateur S/R	PV		
Centre	21	DIR PJJ Dijon	directeur	Conseiller technique	LANFRANCHI Jean	58 EPE Nevers	35.75 points Remplacement par RUE
Grand Nord	59	DIR PJJ Lille	DPEA (dir)	Auditeur territorial	PV		
Ile de France/OM	75	DIR PJJ Paris	Pôle RH (dir)	Resp hygiène & sécurité	VILLETTE Jean Emmanuel	SEAT Nanterre 92 remplacement par RUE	34.75 points Priorité agent redéployé
Ile de France/OM	75	DIR PJJ Paris	Pôle politiques éducatives (cat A : dir/PT)	Conseiller technique	PV		
Ile de France/OM	92	DT PJJ Hauts de	directeur	Conseiller technique S/R	PV		

		Seine					
DIR Sud Ouest	40	CEF Mont de Marsan	directeur	S/R	BERTOIA HAMARD Laetitia	DTPJJ Aquitaine Sud CT	13 points Poste fermé
Ile de France/OM	92	EPEI Asnières (exp EPPOO)	directeur	S/R	GUERLIN Claire	DT 92 CT	2 points Poste spécifique
Ile de France/OM	971	EPEI Guadeloupe St Anne	directeur		PV		
SUD	81	SE EPM LAVAU	directeur		BOURBIER Gérard	EPE TOULOUSE	29.75

TABLEAU D'AVANCEMENT HORS CLASSE

LISTE PROPOSEE PAR LE SNPES-PJJ/FSU			LISTE RETENUE PAR L'ADMINISTRATION		
Nom Prénom	Affectation	Ancienneté PJJ	Nom Prénom	Affectation	Ancienneté PJJ
FORBON Stéphanie	Centre Est	Reprise de la LA 2011	FOMBON Stéphanie	Centre Est	Reprise de la LA 2011
PIBAROT Pierre	Centre Est	Reprise de la LA 2011	PIBAROT Pierre	Centre Est	Reprise de la LA 2011
FOURNIER Xavier	Grand Ouest	Reprise de la LA 2011	FOURNIER Xavier	Grand Ouest	Reprise de la LA 2011
NOEL Béatrice	Grand Ouest	Reprise de la LA 2011	NOEL Béatrice	Grand Ouest	Reprise de la LA 2011
ARGENCE François	Sud Est	Reprise de la LA 2011	ARGENCE François	Sud Est	Reprise de la LA 2011
RIPPOL CARRERE M.-A.	Sud Ouest	Reprise de la LA 2011	RIPPOL CARRERE M.-A.	Sud Ouest	Reprise de la LA 2011
HAYE Cécile	Grand Nord	Reprise de la LA 2011	HAYE Cécile	Grand Nord	Reprise de la LA 2011
NOMBRET Lise	Centre	Reprise de la LA 2011	NOMBRET Lise	Centre	Reprise de la LA 2011
LEGUET Jean -Claude	IdF/OM	Reprise de la LA 2011	LEGUET Jean -Claude	IdF/OM	Reprise de la LA 2011

LEHRY Michel	IdF/OM	Reprise de la LA 2011	LEHRY Michel	IdF/OM	Reprise de la LA 2011
THIERRY LEBRUN Edwige	Sud Ouest	Reprise de la LA 2011	THIERRY LEBRUN Edwige	Sud Ouest	Reprise de la LA 2011
DUVAL Sylvie	IdF/OM	49ans 10 mois	HOENUNG Richard	Grand Nord	Présence sur listes (1OS +AC)
LE ROUX Bernard	Grand Ouest	47 ans 6 mois	RAMAJO Michel	Grand Nord	Présence sur listes (1OS +AC)
LE GUELLEC Yvan	Sud	45 ans 7 mois	KIEFFER MAIGNAN Anne	IdF/OM	Présence sur listes (1OS +AC)
ROBBRECHT Jean-Claude	Sud	45 ans 2 mois	DANIEL LIEGE Aurore	IdF/OM	Présence sur listes (1OS +AC)
KAINZ Norbert	Grand Nord	43 ans 8 mois	MOAWAD-ESPERANCE Kar	Sud	Présence sur listes (1OS +AC)
BENCTEUX Didier	Grand Nord	43 ans 7 mois	CAZALY BORELLO Joëlle	Grand Ouest	Présence sur listes (1OS +AC)
VILLETTE J.- Emmanuel	IdF/OM	41 ans 6 mois	LE ROUX Bernard	Grand Ouest	Présence sur listes (1OS +AC)
GRANDISSON Guy-Alain	IdF/OM	41 ans 3 mois	KACZMAREK Geoffroy	Grand Nord	Présence sur listes (1OS +AC)
CAZALY Joëlle	Sud Ouest	40 ans 6 mois	PIQUET LALUMIERE Cécile	AC	Proposition AC
COMBRES Max	Centre Est	40 ans 5 mois	CADES MOUTY Raphaëlle	AC	Proposition AC
MOURADIAN Patricia	Sud Est	40 ans 5 mois	PARRA Frédéric	Grand Est	Proposition AC
CABRERA Michel	Sud	40 ans 2 mois	GUAY Delphine	ENPJJ	Proposition AC
MORANGE Alain	Sud Ouest	39 ans 8 mois	PROUVEUR Gabriel	Grand Ouest	Proposition AC

LISTE D'APTITUDE DIRECTEURS

Liste principale : MAZZARELLA MEDA Jacqueline (inscrite sur liste 2010) et JOLY Benoît,

Liste complémentaire : COUBE Antoine

Commentaires : En réponse aux questions posées par les organisations professionnelles le DPJJ abordé les points suivants :

Statutaire : CE N'EST PAS GAGNE !!! Même si 2012 nous est présentée comme une année programmée « statutaire ». Dans le contexte actuel il semble très difficile pour le DPJJ de réintroduire la question de la réforme du statut auprès de la Fonction Publique. Un rappel des « avancées » obtenues à travers les statuts d'emploi, la fonctionnalisation et l'indemnitaire (IFO) nous est servi mais toute revalorisation indiciaire est pour l'instant à écarter. Il semble qu'il faille une réforme particulière pour les directeurs de la PJJ. L'instauration du Hors Echelle C a permis de créer une structure comparable à d'autres corps de l'Etat. L'inscription des directeurs PJJ fera partie d'un décret signé, en principe avant la fin de l'année. L'alignement se ferait sur le corps des attachés avec une possibilité d'accéder à un indice de fin carrière à 1015 sans fonctionnalisation.

Politique pénale : L'amalgame par le DPJJ des places en EPE et en CEF l'autorise à constater qu'il n'y a pas globalement de diminution forte du « nombre de lits » (1000 il y a 2 ans, Près de 930 en 2011). Or la « rationalisation des moyens » a vu disparaître ¼ des UHEC. Cherchez l'erreur... Le DPJJ ne croit pas à un modèle unique de placement mais envisage sereinement que la moitié des places soient en CEF. Dans le même temps il propose de conforter les CER et de développer le placement en familles d'accueil sur la base d'une révision des conditions de rétribution et d'accompagnement de ces partenaires. Quant à l'EPPOO c'est une expérimentation d'une année à forte signification politique, le DPJJ faisant grief aux organisations professionnelles, enfin à certaines, de décrier la politique menée par « un gouvernement de droite »...sic !!!

Le DPJJ a récusé un accroissement global de la détention (900 mineurs détenus en 2002 et 700 en 2011, soit 3600 en flux en 2002 et 3250 en 2011) mais rappelé qu'au contraire la baisse serait d'environ 15%. Pour autant il a reconnu des disparités régionales fortes (Sud et Sud Est notamment).

Le milieu ouvert accompagne 95% des 42000 jeunes suivis par la PJJ. Le DPJJ s'engage à conserver la norme de 25 jeunes par éducateur. Il a défendu auprès du ministre de la justice que la réduction des délais de prise en charge à 5 jours tel que le prévoit la loi pour janvier 2014 ne sera possible qu'avec le renfort de 120 éducateurs.

Référentiel métier et compétences : sa finalisation est prévue pour mars 2012. Des formations destinées aux directeurs territoriaux et aux DS accompagneront sa mise en place dès le premier trimestre 2012.

Tenue de la CAP :

Mobilité : Certaines demandes concernaient des agents en poste depuis moins de trois mois. Nous avons défendu que la règle du R2 ne soit pas appliquée mais n'avons pas été entendus. Cela contraint certains collègues ayant rejoint des postes par défaut au moment de leur titularisation (audit, postes spécifiques) à ne pouvoir prendre la direction de services. Nous n'avons pas pu avoir d'explications sur des postes qui ne sont pas vacants mais non plus fermés. Nous avons demandé que la gestion de ces postes ne relève pas du fait du prince (local) visant à en interdire l'accès à certains pour les garantir à d'autres.

Plusieurs postes ont fait l'objet d'une demande de mise aux voies.

Avancement : Notre liste, basée sur l'ancienneté comme seul critère objectif d'une progression de carrière, a été construite sur un critère croisé : ancienneté ministère de la justice / service effectif dans le corps, qui nous semble préserver le plus d'équité entre agents. Une nouvelle fois ce sont principalement les priorités des DIR qui ont été suivies par l'AC et les autres organisations professionnelles. Les 11 collègues retenus l'année dernière mais n'ayant pu être accrochés ont été unanimement priorisés.

Le DPJJ n'exclut pas que certains postes, repérés comme plus difficiles, plus contraignants, puissent faciliter l'accès à l'avancement. Cela reviendrait à « fonctionnaliser » de fait ces postes même si le DPJJ s'en défend ; il n'a pas de réponse à la situation de celui qui ayant obtenu le hors classe de cette manière retourne sur un plus petit service...

Plusieurs situations ont fait l'objet d'une demande de mise aux voies.

Liste d'aptitude : Sur la base d'un concours offrant moins de 10 postes seuls 2 CSE pouvaient être promus. Même logique que pour le T.A. avec mise au vote.

Recours : trois recours présentés, deux ont été étudiés, un reporté. Nous invitons les collègues concernés à se rapprocher des délégués.

Intégrations : deux dossiers, un approuvé l'autre reportée, le dossier ayant été transmis tardivement. Nous invitons les collègues concernés à se rapprocher des délégués.